

## **Guide d'accompagnement pour le coordonnateur(-trice) d'un comité technique FRANCOPOL**

### **Qu'est-ce qu'un comité technique?**

Un comité technique est formé d'experts internationaux travaillant sur une thématique d'intérêt stratégique au sein de leur organisation. Il s'agit d'un réseau restreint d'experts et de praticiens qui échangent sur des préoccupations communes, comme : les défis du domaine policier, les méthodes de travail, la recherche, l'innovation, etc. Le mandat d'un comité technique est de faire ressortir et de partager les meilleures pratiques, ou les pratiques inspirantes, dans un domaine donné.

### **Pourquoi faire partie d'un comité technique de FRANCOPOL?**

La participation à un comité technique de FRANCOPOL favorise le développement de meilleures pratiques policières, ou de pratiques inspirantes, par la mise en commun des recherches et des réflexions en matière de formation et d'expertise policières. Par ailleurs, elle permet de demeurer à l'affût de nouvelles tendances et des innovations, en s'inspirant des travaux des partenaires et des experts œuvrant dans le domaine. Les documents internes des organisations membres sont mis à la disposition des comités pour faciliter le développement de pratiques innovantes.

### **Quels sont les bénéfices du comité technique pour une organisation?**

Plusieurs bénéfices amènent les organisations à encourager la mise en place des comités techniques : le partage d'information, le développement des pratiques et des moyens d'apprentissage, la stimulation de l'innovation et de la créativité dans ces domaines, etc. En rassemblant des personnes autour d'une thématique plutôt qu'en fonction de la proximité géographique, les comités techniques constituent un fil conducteur transversal qui permet l'échange efficace d'informations et d'éviter, notamment, la répétition ou la duplication d'efforts.

Dans un environnement où beaucoup de temps est consacré à la recherche et l'innovation, la mise en commun des connaissances d'experts internationaux travaillant sur une même thématique peut permettre d'optimiser le temps de travail et, du même coup, maximiser les gains pour l'organisation.

De plus, la raison d'être d'un comité technique est principalement reliée à l'apprentissage direct, tant individuel qu'organisationnel. Le comité constitue ainsi un moyen pertinent pour le transfert intergénérationnel en facilitant l'échange et le partage des connaissances. L'espace de conversation alors créé dans ce cadre est un vecteur idéal de transmission des valeurs, de modus operandi, de retours d'expérience qui forment la culture de l'organisation, sans parler bien sûr d'éléments pratiques comme des outils, des méthodes et des processus de suivi et de développement.

Enfin, un employé actif au sein d'un comité technique bénéficie d'un espace spécifique où il peut aborder des situations en dehors des schèmes de pensée habituels ayant cours dans son groupe d'attache, ce qui lui permet de générer plus facilement de nouvelles idées.

### **Quels sont les avantages pour les participants du comité technique?**

En plus de bénéficier des retombées organisationnelles, les membres du comité technique bénéficient du partage des connaissances et des expertises à l'échelle internationale, et trouvent ainsi de l'aide pour les défis auxquels ils sont confrontés dans leur pratique. Ils ont accès à un forum pour développer leurs compétences, à un réseau pour se maintenir à jour dans leur domaine, ce qui favorise inévitablement leur développement professionnel et le développement de leur réseau dans leur champ d'expertise.

### **Comment procède-t-on pour mettre sur pied un comité technique?**

Un membre FRANCOPOL peut suggérer la création d'un comité technique au secrétariat général, par l'entremise du coordonnateur(-trice) des comités techniques. Le membre devra alors mentionner l'objectif visé et le profil des candidatures recherchées. Cette demande sera analysée pour une prise de décision par le Bureau international.

Par la suite, le secrétariat général fera un appel à candidatures auprès des membres FRANCOPOL pour recruter des participants audit comité technique.

### **Qui prend en charge un comité technique?**

L'identification d'un coordonnateur(-trice) de comité technique sera faite parmi les participants qui auront été identifiés par les organisations membres. Une personne pourrait faire part de son intérêt à assumer ce rôle. Elle pourrait également être identifiée par les membres du comité. Pour alléger la tâche de coordination, il est possible d'assumer conjointement le rôle de coordonnateur(-trice) au sein d'un comité technique.

### **Quel est le rôle du coordonnateur(-trice)?**

Le coordonnateur(-trice) anime le comité technique en stimulant les échanges entre les participants. Il a la tâche de dynamiser le comité et d'orienter ses efforts. Son rôle est multiple en vue de maintenir un certain niveau d'activité au sein du comité technique, favoriser les échanges entre experts, entretenir un climat propice à la réflexion, ainsi que de soutenir et structurer la démarche de la communauté. Il doit veiller à garder un certain équilibre entre l'expertise du nord et celle du sud.

### **Quels sont les tâches et livrables attendus de la part d'un coordonnateur(-trice) de comité technique?**

Le coordonnateur(-trice) d'un comité technique doit :

- Convoquer et présider les réunions;
- Établir un plan de travail annuel (voir le formulaire prévu à cet effet);

- Tenir la liste des membres de son comité à jour et transmettre tout changement au coordonnateur(-trice) des comités techniques;
  - Lors du départ d'un participant, le coordonnateur(-trice) doit vérifier auprès de l'organisation l'intérêt de poursuivre son implication au sein du comité et demander d'identifier un successeur;
  - S'il y a un déséquilibre entre les membres du nord et du sud, il devra en informer le coordonnateur(-trice) des comités techniques afin qu'il ou elle puisse faire le relais auprès du secrétariat général qui prendra les dispositions nécessaires.
- Faire part des dates des rencontres au coordonnateur(-trice) des comités techniques pour publication sur le site Internet;
- Transmettre un résumé des travaux à la suite de chaque rencontre pour publication, lorsque pertinent, dans l'infolettre;
- Rédiger un compte rendu à la suite des rencontres et le transmettre au coordonnateur(-trice) des comités techniques pour intégration dans le CFIS dans la zone dédiée au comité;
- Établir un bilan de fin d'année en vue de la reddition de compte dans le rapport annuel;
- Au besoin, revoir le texte descriptif du comité technique qui paraît sur le site Internet de FRANCOPOL.

Le coordonnateur(-trice) d'un comité technique doit également prévoir un soutien administratif au sein de son organisation pour l'aider dans la réalisation de son rôle.

#### **Quel genre d'activités un comité technique peut-il mettre en place?**

Le coordonnateur(-trice) d'un comité technique peut se référer à la [Planification stratégique 2018-2021](#) pour orienter les travaux du comité technique. En plus des réflexions et échanges, un comité technique peut :

- Proposer des projets qui peuvent prendre la forme de formation, atelier, séminaire, publication, etc.;
- Rechercher des financements pour mener à bien les projets qu'il veut mettre de l'avant;
- Organiser des activités à distance ou en présentiel (séance d'information, conférence, etc.).

Avant de prendre tout engagement pour l'exécution d'un projet, le coordonnateur d'un comité technique doit proposer ledit projet par écrit au secrétariat général, par l'entremise du coordonnateur(-trice) des comités techniques, pour approbation. Le document devra entre autres présenter le projet en tant que tel, en précisant le public cible, le lieu de l'événement, les personnes impliquées dans l'exécution du projet, les détails financiers et toute autre information jugée pertinente.

Lors de la réalisation d'un projet, le coordonnateur(-trice) est responsable du suivi financier et administratif. Les membres du secrétariat général sont disponibles pour soutenir ou guider le coordonnateur(-trice) afin de mener à bien le projet.

#### **Quelle est la marche à suivre pour procéder au remplacement d'un coordonnateur(-trice) de comité technique?**

Lorsqu'un coordonnateur(-trice) n'est plus en mesure d'assurer son rôle, il doit alors en informer les membres de son comité ainsi que le coordonnateur(-trice) des comités techniques. Un appel à intérêt sera alors fait au sein des membres du comité afin d'identifier un nouveau coordonnateur(-trice). FRANCOPOL suggère que le coordonnateur(-trice) assure toutefois un suivi auprès de son organisation afin d'identifier un nouveau représentant. Une organisation pourrait alors faire part de son intérêt à conserver la coordination du comité technique.

### **De quelle façon les rencontres se déroulent-elles?**

En grande majorité, les rencontres se tiennent par vidéoconférence. Elles peuvent à l'occasion se tenir en présentiel, lorsqu'une situation particulière peut justifier une telle rencontre.

Présentement, les vidéoconférences sont gérées par l'École nationale de police du Québec. FRANCOPOL évalue un autre système qui permettrait aux coordonnateur(-trice)s une plus grande autonomie. Pour le moment, les demandes de vidéoconférences doivent être adressées au secrétariat général à l'attention de Suzanne Roy [sroy@enpq.qc.ca](mailto:sroy@enpq.qc.ca).

Pour toute question, commentaire ou suggestion, veuillez contacter la coordonnatrice des comités techniques, Madame Vanessa Gay-Para, de la Police fédérale en Belgique [vanessa.gay-para@police.belgium.eu](mailto:vanessa.gay-para@police.belgium.eu).